

Accessibilité

Plan et politiques

Le gouvernement de l'Ontario a adopté la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* en 2005. La loi a pour but de rendre la province accessible pour les personnes handicapées d'ici à 2025. La Société du Partenariat ontarien de marketing touristique (SPOMT) s'engage à respecter les principes énoncés dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et à répondre en temps opportun aux besoins des personnes handicapées, en mettant en œuvre les exigences de la Loi.

Plan pluriannuel d'accessibilité de la SPOMT

Rapports d'étape annuels

Politique de la SPOMT sur les normes d'accessibilité pour les services au public

Politique de la SPOMT relative au règlement intitulé Normes d'accessibilité intégrées

Plan d'accessibilité du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport

Le plan et les politiques de la SPOMT seront disponibles sur des supports de substitution, sur demande.

Rendre l'information accessible au public

Les commentaires sur le plan pluriannuel d'accessibilité et les politiques de la SPOMT sont les bienvenus. Veuillez envoyer vos commentaires et réactions directement à la SPOMT :

Par téléphone sans frais : 1 800 263-7836

Par courriel : info@tourismpartners.com (préciser **ACCESSIBILITÉ** dans la ligne Objet)

Par télécopieur : 416- 314-7574

Ou par courrier à :

Société du Partenariat ontarien de marketing touristique
10, rue Dundas Est, bureau 900
Toronto (Ontario), Canada M7A 2A1

La rétroaction sera traitée conformément à nos procédures administratives et dans les délais habituels. Nous nous efforcerons de répondre aux commentaires dans un format accessible. Dans la mesure du possible, nous répondrons immédiatement aux commentaires; mais certains commentaires peuvent nécessiter des délais de traitement plus longs et un examen des mesures à prendre, éventuellement par un responsable.

Modifications à cette politique ou à d'autres politiques

La SPOMT s'engage à élaborer des politiques de services à la clientèle qui respectent et favorisent la dignité et l'autonomie de toutes les personnes handicapées. Par conséquent, aucune modification ne sera apportée à cette politique avoir d'en avoir pesé l'incidence sur les personnes handicapées. Toute politique de la SPOMT qui ne respecte ni ne favorise la dignité et l'autonomie des personnes handicapées sera modifiée ou supprimée.